

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour de mars 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-03-036

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 2 février 2004.

ADOPTÉE

04-03-037

Nominations au comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de nommer Bertrand Fortier et Alexis Gagné au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

04-03-038

Délégation à Développement Économique Princeville

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer le conseiller Claude Ménard, délégué de la Ville de Princeville au sein du conseil d'administration de Développement Économique Princeville pour la présente année.

QUE le conseiller André Bergeron soit également nommé par intérim pour siéger au sein de l'organisme lors de l'absence du conseiller Claude Ménard.

ADOPTÉE

Congrès UMQ

Le maire suppléant mentionne qu'aucun membre du conseil ne désire participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec - Classé.

04-03-039

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 3 février 2004 - nos 4CH000238 & 4CH000247	67 164.63 \$
- En date du 5 février 2004 - no 4CH000248	3 000.00 \$
- En date du 10 février 2004 - nos 4CH000249 à 4CH000251	36 709.26 \$
- En date du 18 février 2004 - nos 4CH000252 à 4CH000262	27 501.97 \$
- En date du 24 février 2004 - nos 4CH000263 à 4CH000266	13 976.66 \$
En date du 26 février 2004 - no 4CH000267	5 800.00 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 9 février 2004 - nos 4CH020008 à 4CH200010	144 368.77 \$
- temps supplémentaire des périodes 200406 à 200409	

ADOPTÉE

04-03-040

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 27 février 2004 - nos 4CH000268 à 4CH000369	161 923.05 \$
---	---------------

Fonds immobilisation :

- En date du 27 février 2004 - nos 4CH200011 à 4CH200013	27 013.44 \$
---	--------------

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier indique les noms des organismes qui ont déposé leurs états financiers : Soccer mineur de Princeville, Partage St-Eusèbe, Festival du Cheval - Classés.

04-03-041

Financement permanent – Adjudication de contrat

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de *Financière Banque Nationale* pour son emprunt de 1 033 500 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 2003-66 et 2003-67, au prix de 98.0 échéant en série 5 ans comme suit :

84 300 \$	2.00 %	09-03-2005
87 900 \$	2.10 %	09-03-2006
91 800 \$	2.65 %	09-03-2007
96 000 \$	3.10 %	09-03-2008
673 500 \$	3.60 %	09-03-2009

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

04-03-042

Modification de règlements d'emprunt concernés par le financement permanent

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 1 033 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-66	386 000 \$
2003-67	647 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 9 mars 2004;

QUE les **billets** porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	84 300 \$
2.	87 900 \$
3.	91 800 \$
4.	96 000 \$
5.	100 300 \$
5.	573 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 9 mars 2004), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-66 et 2003-67 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

04-03-043

Entente sur la convention collective de travail avec le syndicat des employés municipaux (CSD) de la Ville de Princeville

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la convention collective de travail avec le syndicat des employés municipaux (CSD).

ADOPTÉE

04-03-044

Programme Placement Carrière-Été 2004 - Demande

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter un projet dans le cadre du programme de création d'emplois « Placement Carrière-Été »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à présenter un projet dans le cadre du programme « Placement Carrière-été »:

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Placement Carrière-Été »;

QUE le maire et le greffier sont autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

04-03-045

Salaire des pompiers

ATTENDU QUE ce conseil désire offrir aux pompiers volontaires le même traitement salarial que les employés municipaux de la Ville de Princeville pour l'année 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de majorer de 3 % le salaire des pompiers volontaires pour l'année 2004.

ADOPTÉE

04-03-046

Protocole d'entente avec le Ministère des Transports – Avenant no 1

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le Ministère pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue St-Jean-Baptiste Nord (route 263 & 165);

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions certains travaux ont été retranchés;

ATTENDU QU'un avenant à l'entente initiale est préparé dans le but de s'adapter à la nouvelle situation;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accepter ledit avenant et d'autoriser le maire suppléant, M. Gilles Fortier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'avenant no 1 au protocole d'entente no 32-151 intervenue avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

04-03-047

Règlement no 2004-75 – Limite de vitesse rue St-Jacques Ouest

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2004-75 concernant la limite de vitesse rue St-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

04-03-048

Soumissions pour chlorure de calcium liquide – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé le 1^{er} mars par le greffier;

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture de chlorure de calcium liquide au plus bas soumissionnaire conforme soit à Somavrac inc. au prix de 263.41 \$ le mètre cube, taxes incluses.

ADOPTÉE

04-03-049

Soumissions pour fauchage des chemins municipaux & contour des étangs épuration – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé le 1^{er} mars par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du fauchage des

chemins municipaux et du contour des étangs d'épuration des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme soit Bois-Net Pépin inc., au prix de 15 836.73 \$, taxes incluses, selon la description des travaux demandés.

ADOPTÉE

04-03-050

Appui à la déclaration sur l'eau

ATTENDU l'importance que représente la qualité de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la déclaration de principe suivante :

- l'eau est un don sacré reliant toute source de vie ;
- l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental ;
- la valeur de l'eau douce pour le bien commun a priorité sur toute valeur commerciale ;
- l'eau potable est un héritage commun, un bien public de responsabilité collective.

ADOPTÉE

Projet Éco-Action – Appui à la Société d'horticulture – A l'étude.

04-03-051

Vente de terrains résidentiels – lots 64-93-68 et 64-93-69 rue Desharnais

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Carol Allaire ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-68 et 64-93-69 (25 et 35 Desharnais) pour le prix de 16 869.14 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-052

Vente de terrains résidentiels – lots 64-93-70 et 64-93-71 rue Desharnais

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Carol Allaire ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-70 et 64-93-71 (45 et 55 Desharnais) pour le prix de 16 857.84 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-053

Vente de terrains résidentiels – lots 64-93-56 et 64-93-57 rue Desharnais

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Carol Allaire ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-

56 et 64-93-57 (30 et 40 Desharnais) pour le prix de 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-054

Vente de terrains résidentiels – lots 64-93-58 et 64-93-59 rue Desharnais

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Carol Allaire ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-58 et 64-93-59 (50 et 60 Desharnais) pour le prix de 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-055

Vente de terrain résidentiel – lot 247-1-153 rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions B. Bélanger & Fils inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-153 (510 à 516 Fréchette) pour le prix de 22 828.52 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-056

Vente de terrain résidentiel – lot 247-1-154 rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions B. Bélanger & Fils inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-154 (500 à 506 Fréchette) pour le prix de 22 933.61 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-057

Annulation d'une vente de terrain – rue Girouard

ATTENDU la demande de Construction André Jacques inc. à l'effet d'annuler le contrat de terrain de la rue Girouard;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'annulation de la vente de terrain situé sur la rue Girouard.

ADOPTÉE

04-03-058

Vente de terrain résidentiel – 275 rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jean-Claude Bergeron et Véronique Michaud le lot 247-1-132 (275 Fréchette) pour le prix de 14 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-03-059

Subvention – Partage St-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisation du Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles pauvres de Princeville.

ADOPTÉE

04-03-060

Etats financiers de l'Office municipal d'Habitation

ATTENDU QUE la présentation des États financiers de l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise le versement d'un montant équivalent à 10 % du déficit réalisé par l'Office municipal d'Habitation de Princeville pour l'année 2003.

ADOPTÉE

04-03-061

Subvention – Festival du Cheval

ATTENDU la demande d'aide financière produite par l'organisation du Festival du Cheval de Princeville pour l'année 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement d'un montant de 15 000 \$ à l'organisation du Festival du Cheval de Princeville pour la réalisation des activités du Festival du Cheval qui aura lieu en juin 2004.

ADOPTÉE

04-03-062

Congrès de l'Association des Arénas du Québec

ATTENDU la tenue du Congrès annuel de l'Association des Arénas du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise le Régisseur aux sports et aux loisirs Claude Fortier, à

participer à la 27^e Session de perfectionnement de l'Association des Arénas du Québec qui aura lieu du 30 mai au 2 juin 2004 à Trois-Rivières.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

04-03-063

Demande d'appui – Table des ressources Enfance-Famille

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde son appui à la Table des ressources Enfance-Famille de la M.R.C de l'Érable pour la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale du loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

04-03-064

Demande d'aide financière – Soccer mineur de Princeville

ATTENDU QUE la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Soccer mineur de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil accorde un montant de 2 500 \$ à l'organisation du Soccer mineur de Princeville pour l'organisation de leurs activités au cours de l'été 2004.

ADOPTÉE

Ministère des Transports – Accusé réception de la demande de réduction de vitesse sur le boulevard Baril près de l'intersection des boulevards Baril et Carignan - Classée.

Chorale des Amis de l'Art – Remerciements et invitation à participer à une rencontre d'amitié France-Québec - Classée.

CLD de l'Érable – Assemblée générale le 30 mars 2004 au Manoir du Lac William à St-Ferdinand - Classée.

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – Demande de licence ou de permis - Classée.

04-03-065

Finissants secondaire V – École Sainte-Marie

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation des Finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil accorde un montant de 100 \$ à l'organisation des Finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville pour la parution d'une annonce dans leur bottin souvenir.

ADOPTÉE

04-03-066

Action Bénévole l'Érable

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Centre d'Action bénévole de l'Érable inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil accorde un montant de 200 \$ à l'organisation du Centre d'Action bénévole de l'Érable afin de souligner la Semaine nationale de l'action bénévole qui se déroulera du 18 au 24 avril 2004 sur tout le territoire de la M.R.C de l'Érable.

ADOPTÉE

Dépôt d'une pétition du Syndicat des employés de Olymel-Flamingo de Princeville

04-03-067

Appui au Syndicat des employés d'Olymel-Flamingo de Princeville

ATTENDU la pétition déposée par le Syndicat des employés de l'usine Olymel-Flamingo de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire démontrer son appui à la demande produite par le Syndicat des employés d'Olymel-Flamingo de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville offre son appui sans réserve au Syndicat des employés de Olymel-Flamingo de Princeville afin d'éviter la fermeture éventuelle de l'usine d'abattage située sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Dépôt d'une requête des producteurs agricoles de Princeville

Monsieur Michel Thibodeau explique la requête qu'il dépose au conseil au nom des producteurs agricoles de Princeville.

Le maire suppléant Gilles Fortier mentionne qu'il désire initier une rencontre avec les producteurs agricoles pour discuter de la présente requête - Classée.

Divers

Quelques plaintes verbales sont adressées au conseil relativement à l'entretien des chemins d'hiver.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

04-03-068

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière